Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_047-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 18 février 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 février 2026 Publication de la convocation le : 6 février 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Didier GUILLON
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Véronique MADEC
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 24 FEV. 2026
Date de publication : 24 FEV. 2026

Délibération n° 2026-047 : projet de petit train touristique – Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)
Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La mise en place d'un « petit train touristique » par un porteur de projet individuel et indépendant, est envisagé sur le territoire de la commune à compter de la saison 2026.

Ce projet a pour objectif de valoriser le patrimoine naturel et maritime de la commune à travers une visite commentée accessible à tous, tout en proposant, en période estivale, un service de mobilité de proximité facilitant l'accès aux sites éloignés, à l'embarcadère et au marché.
Le petit train s'inscrit dans une démarche de mobilité douce, complémentaire aux transports existants, contribuant à la fluidification de la circulation et à l'attractivité touristique du territoire.
Sa mise en œuvre nécessite une occupation temporaire et encadrée de certaines emprises du domaine public communal (points de départ, d'arrêt et de stationnement), dans le respect des règles de sécurité et de tranquillité publique.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_047-DE

Ainsi, il est proposé d'accorder une AOT au porteur de projet, étant entendu qu'un bilan sera réalisé à l'issue de la première année d'exercice (Commune, porteur de projet, Office de Tourisme) : fréquentation, points forts / points de vigilance du projet, etc.
D'autre part, une réunion de lancement de saison sera organisée (Commune, porteur de projet, Office de Tourisme) afin de bien fixer les modalités d'exercice du service, circuit, horaires, modalités de communication, etc.

Le projet d'AOT est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission culture animations du 11 février 2026,
Considérant la présentation du projet faite aux élus,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la mise en place d'une AOT au profit du porteur de projet de petit train touristique ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer l'AOT et ses éventuels avenants ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS